

Métriques relatives aux gaz à effet de serre (GES) - ABCA, Scope 3-15

1. Méthodologie

2

2. Métriques GES : émissions et empreinte carbone

4

ABC arbitrage a volontairement choisi de calculer des mesures de gaz à effet de serre (GES) au niveau du portefeuille dans l'intérêt de la responsabilité, de la transparence et de la comparabilité.

Les sociétés ABC arbitrage Asset Management (ABAM) et ABC arbitrage Asset Management Asia (ABAA) sont les sociétés de gestion du Groupe (SGPG) et agissent en tant que gestionnaire de portefeuille des véhicules d'investissement suivants :

- Quartys Limited, une filiale du Groupe, dans le cadre d'un mandat de gestion spécifique ;
- Le Fonds d'investissement alternatif ABCA Opportunities Fund ;
- Le Fonds d'investissement alternatif ABCA Reversion Fund, pour lequel aucune information n'a pu être calculée en raison des contraintes méthodologiques détaillées dans la partie 1. (Méthodologie)

Dans un souci de transparence, les exclusions, les lacunes dans les données et les choix méthodologiques sont décrits dans la partie I. La méthodologie, ainsi que les principes généraux qui guident cette analyse, s'appliquent à tous les véhicules d'investissement gérés par les SGPG. Les chiffres sont publiés pour les organismes de placement collectif dans la politique d'investissement responsable d'ABAM et mis à la disposition des investisseurs pour les comptes gérés séparément.

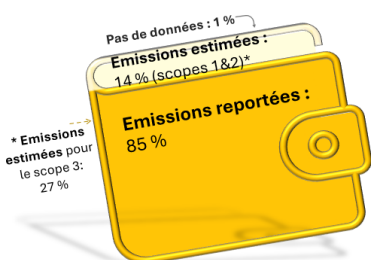
Les mesures de GES publiées sont calculées sur la base de normes réglementaires et de cadres sectoriels reconnus, à savoir : le règlement SFDR et ses *Regulatory Technical Standards*, le GHG Protocol, la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF) (partie A) et les SBAI *Principles for GHG-Emission Accounting in Alternative Strategies*.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la politique d'investissement responsable publiée l'année dernière, dans laquelle ABAM s'est engagé à "calculer et mettre à jour l'empreinte carbone de [son] portefeuille afin de surveiller et d'inclure dans [ses] décisions d'investissement - lorsque pertinent - des indicateurs tels que les émissions de carbone, l'intensité carbone, etc".

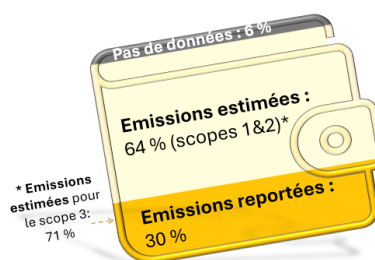
1. Méthodologie

Les principaux choix méthodologiques sont les suivants :

- Les émissions liées aux activités propres (scopes 1 et 2) sont comptabilisées selon une approche de contrôle financier, conformément au GHG Protocol et regroupées dans les informations en matière de durabilité fournies volontairement par le Groupe dans son rapport annuel. Les émissions financées (scope 3, catégorie 15) sont calculées selon une **méthode d'allocation basée sur l'exposition**, conformément au standard PCAF, reflétant l'absence de contrôle sur les entreprises en portefeuille.
- **Périmètre limité aux stratégies de cash equities** : Les positions prises concernent soit des actions, soit des dérivés d'actions, tels que des warrants, des certificats de valeur garantie ou des obligations convertibles, ainsi que des actifs numériques dématérialisés ("actifs numériques"), des dérivés tels que des contrats à terme, des options, des fonds négociés en bourse ("ETF"), des expositions aux devises et des parts de fonds d'investissement. Des données fiables sur les émissions sous-jacentes pour les mesures de GES ne sont disponibles que pour les actions ou les dérivés d'actions, ou bien le lien économique entre l'instrument et les émissions réelles est trop indirect pour justifier une attribution à ce stade. Les autres instruments sont donc exclus pour l'instant. Cela signifie que **nous n'avons pu calculer aucune mesure de GES pour ABCA Reversion Fund**, étant donné qu'il négocie exclusivement des produits à terme qui sont actuellement hors périmètre. Ils seront introduits dès qu'une approche d'attribution significative sera disponible.
- **Photographie quotidienne des positions** : compte tenu du taux de rotation élevé de nos stratégies, une "photographie" complète du portefeuille est capturée à la fin de chaque jour civil. Les émissions sont allouées sur la base de cette "photographie" quotidienne, et les chiffres annuels sont ensuite dérivés de cette vue, ce qui garantit que les positions et/ou les expositions qui varient très rapidement sont représentées.
- **Hierarchie de la qualité des données** : les données déclarées sont privilégiées chaque fois qu'elles sont disponibles. Si aucune donnée déclarée n'est disponible, des estimations de tiers sont utilisées. Deux ratios décrivent la qualité des données : (i) le **ratio de couverture** reflète la proportion de l'exposition du portefeuille qui comprend au moins un point de référence d'émission - qu'il soit déclaré ou estimé et (ii) le **ratio d'estimation** reflète la proportion de l'exposition pour laquelle seules des données estimées (c'est-à-dire non déclarées) sont disponibles. Les deux ratios sont pondérés par l'exposition absolue. Pour 2024, ces ratios étaient les suivants :
 - pour le mandat de gestion avec Quartys Limited : (i) Ratio de couverture : 99 % du portefeuille avec au moins un point de données sur les émissions et (ii) Ratios estimés : 14 % des données des scopes 1 et 2 et 27 % du scope 3, ce qui indique une dépendance relativement **faible** à l'égard des estimations. **Les chiffres concernent exclusivement la part investie dans les stratégies cash-equity et equity-derivative, représentant 54 % de l'encours client pour l'exercice 2024.**
 - pour le fonds ABCA Opportunités : (i) Ratio de couverture : 94 % du portefeuille avec au moins un point de données sur les émissions et (ii) Ratios estimés : près de



deux tiers des données des scopes 1 et 2 et 71 % des données du scope 3, ce qui indique que la dépendance à l'égard des estimations reste **importante**. Les chiffres concernent exclusivement la part du fonds investie dans les stratégies *cash-equity* et *equity-derivative* au sein d'ABCA Opportunities Fund, représentant 92 % de l'AUM total du fonds pour l'exercice 2024.



- **Netting** : les positions sont compensées au niveau de l'émetteur, conformément aux lignes directrices et aux normes. Cependant, les véhicules d'investissement détiennent souvent des positions longues et courtes et l'impact de ces différents types de positions sur les GES est incertain. Conformément aux principes de SBAI, une position courte est traitée comme une contribution négative. Toutefois, les résultats sont ventilés par type de position - longue, courte et nette - afin de présenter une image aussi complète que possible et permettre aux parties prenantes d'obtenir des informations sur la contribution de chaque partie aux calculs.

À titre d'illustration, l'exemple suivant présente un calcul très simplifié portant sur deux jours de bourse seulement et sur le scope 1 uniquement.

Date	Entreprise	Emissions tCO ₂ e/jour Scope 1	Valeur d'entreprise	Stratégie	Long	Short	Net	tCO ₂ e long scope 1	tCO ₂ e short scope 1	tCO ₂ e net scope 1
01/01/2024	A	100	200	x	50			25	0	0
				y		40		0	20	0
				Fund level	50	40	10	25	20	5
	B	200	800	x		20		0	5	0
				y	50			12.5	0	0
		Fund level	50	20	30	12.5	5	7.5		
C	500	1500	x	60			20	0	0	
			y				0	0	0	
	Fund level	60	0	60	20	0	20			
02/01/2024	A	100	200	x	20			10	0	0
				y		5		0	2.5	0
				Fund level	20	5	15	10	2.5	7.5
	C	500	1500	x		90		0	30	0
				y	100			33.3	0	0
		Fund level	100	90	10	33.3	30	3.3		
D	250	1000	x				0	0	0	
			y		100		0	25	0	
	Fund level	0	100	-100	0	25	-25			
du 01/01/2024 au 02/01/2024	A	100	200				35	22.5	12.5	
	B	200	800				12.5	5	7.5	
	C	500	1500				53.3	30	23.3	
	D	250	1000				0	25	-25	
	Fond						100.8	82.5	18.3	

- **Année de référence des émissions** : les émissions au niveau de l'entreprise correspondent à l'exercice fiscal complet le plus récent disponible (année N-1), car des données plus récentes n'étaient pas encore publiées au moment du calcul. 2024 est définie comme l'année de référence. Un **recalcul sera effectué en cas de**

changement méthodologique, de périmètre ou d'amélioration significative des données entraînant une variation matérielle ($\approx 10\%$) des émissions. Les variations liées à l'activité normale de trading et au turnover des portefeuilles ne déclenchent pas de recalcul.

- Les calculs prennent en compte les investissements réalisés via le mandat de gestion dédié, ainsi que la part du Groupe dans les organismes de placement collectifs fonds avec une **clé d'allocation mensuelle**. Les métriques GES et indicateurs sur la qualité des données ont été publiés en pages 12 et 13 de la [politique d'investissement responsable d'ABAM](#) pour le fonds ABCA Opportunities.

2. Métriques GES : émissions et empreinte carbone

Les émissions de GES "financées" (ou "endorsed" dans la terminologie de SBAI) par les positions en actions sont calculées en attribuant aux portefeuilles d'investissement du Groupe (mandat de gestion et part dans les fonds) la part correspondante des émissions des actions détenues en 2024. Un facteur d'allocation est obtenu en divisant la valeur des positions en actions dans une entreprise donnée par une estimation de la valeur totale de cette entreprise (*Enterprise Value Including Cash, EVIC*). Ce facteur est ensuite appliqué aux émissions déclarées ou estimées des scopes 1, 2 et 3 de l'entreprise.

	Long	Short	Net
Scope 1	121 217	- 119 016	2 201
Scope 2	51 833	- 51 075	758
Scope 3	701 512	- 698 885	2 628
Total scope 1+2	173 050	-170 091	2 959
Total scope 1+2+3	874 562	-868 976	5 587

L'**empreinte carbone** donne une indication de l'efficacité des entreprises d'un portefeuille, exprimée en tonnes de CO₂e/M€ "investi". La somme des émissions "financées" / "endorsed" est divisée par l'exposition.

	Long	Short	Net
Scope 1	125	121	38
Scope 2	53	52	13
Scope 3	724	711	45
Total scope 1+2	178	173	51
Total scope 1+2+3	902	884	96

Les données du scope 3 sont moins fiables et plus volatiles que les émissions des scopes 1 et 2.

Les comparaisons et les exercices de *benchmark* s'appuient généralement sur les chiffres des scopes 1 et 2, pour lesquels la qualité des données, la cohérence et les normes de déclaration sont nettement plus solides.

